

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Mardi 13 Octobre 2009 à Viré à 20 h

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Viré sous la présidence de Madame Patricia CLEMENT, Présidente.

Étaient présents : Mmes CLEMENT, CANITROT, BUE, DREVET, TROUSSEAU, GUICHARD, CHEVALIER, et Mrs PENOT, GOYARD, GUILLET, CHERVIER, DEDIENNE, PRUDENT, CHEVALIER, CONRY, COFFIGNY, LE GRAND DE MERCEY, DUMONT, ROBELIN, PHILIPPON, SURGAND, PERRIN, PEULET, DAILLY, GAUDILLERE, GALEA.

1 - Lecture du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 15 Septembre 2009

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Déchets

Exonération de la taxe ordures ménagères :

Le conseil approuve, après modification la liste des entreprises exonérées de taxe ordures ménagères en 2010.

Eco folio :

Le dispositif Eco folio a été créé pour permettre aux collectivités de bénéficier de soutiens financiers pour le recyclage et le traitement de papiers présents dans la collecte sélective : prospectus non sollicités, presse gratuite d'annonces... Le Conseil donne son accord pour la signature de la convention.

3 – Pays d'Art et d'Histoire

Madame DREVET s'est rendue à Paris avec trois autres représentants des Communautés de Communes intéressées par le Pays d'Art et d'Histoire pour présenter le dossier de candidature au label au Ministère de la Culture. Quelques modifications seront apportées au document, la lettre de candidature notamment. Le Ministère souhaitait mesurer la motivation des élus.

Le dossier de candidature a été analysé par Monsieur DEDIENNE qui formule les observations suivantes :

- il est dommage que le Ministère refuse la thématique de la viticulture et de l'œnologie alors que c'est le thème qui avait été choisi au départ pour notre secteur,
- les collectivités concernées sont les 4 Communautés de Communes : sur les cartes, il figure cependant des communes extérieures (Péronne, Saint Maurice de Satonnay),
- pour une meilleure lisibilité et compréhension, le Pays Sud Bourgogne ne pourrait-il pas prendre la vocation Pays d'Art et d'Histoire ?
- quelques précisions budgétaires sont demandées : qu'en est-il de la mise à disposition de la maison de Brançon à titre gratuit, salaire de la personne

dédiée à l'administratif absent du budget, le budget n'est –il pas sous évalué par rapport à celui d'autres Pays d'Art et d'Histoire,

Le Pays d'Art et d'Histoire de l'Auxois a été interrogé pour recueillir leur ressenti après 4 années d'expérience. Le bilan est positif. D'après l'animatrice engagée, le label a permis d'attirer les touristes qui venaient visiter les lieux les plus connus (site d'Alesia...) vers d'autres lieux moins connus. En terme financier, elle estime que la dimension du Pays d'Art et d'Histoire est à l'image de celle que les collectivités veulent bien lui donner.

La Présidente approuve les remarques formulées, elle ajoute qu'elle n'a pas été convaincue par la réponse obtenue lors de la réunion du Pays : Pourquoi ne pas intégrer le Pays d'Art et d'Histoire au Pays ?

Monsieur PEULET explique que ce n'est pas possible car le Pays ne peut être révisé avant 2012. La relation entre le Pays Sud Bourgogne et le Pays d'Art et d'Histoire s'exercera à travers la fiche action numéro 5.

Madame CLEMENT regrette que le terme « Viticulture » soit à écarter. Monsieur PEULET explique qu'il s'agit simplement d'une question de terminologie, le « Terroir » serait plus approprié.

Les élus sont invités à s'exprimer sur la question de l'adhésion ou non au Pays d'Art et d'Histoire.

Monsieur DAILLY trouve que la création de ce label est nébuleuse. Monsieur Le Grand De Mercey est au contraire confiant en ce label qui permettrait d'offrir une carte de visite au territoire et surtout à la Maison de Tourisme qui doit se construire et se faire connaître. Ce label serait un moyen de drainer les touristes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret : 23 oui et 5 non.

La Communauté de Communes adhèrera donc au Pays d'Art et d'Histoire.

Le Conseil accepte de rembourser le billet de TGV (Mâcon Loché - Paris) pour la somme de 126,10 € à Madame CLEMENT, celle-ci ayant avancé les frais de transport dans le cadre de la présentation du dossier au Ministère de la Culture.

4 – Maison du tourisme

Examen du tableau comparatif « Syndicat d'initiative/Office de tourisme »

Mathilde NIEUL présente le tableau comparatif Office de Tourisme – Syndicat d'Initiative qui fait apparaître les avantages et inconvénients des deux structures.

Pour garantir une reconnaissance auprès des professionnels du tourisme, il semblerait qu'un Office de Tourisme soit plus approprié.

Un point reste à éclaircir : la taxe de séjour s'applique t'elle à la création d'un Syndicat d'Initiative ?

Les élus s'accordent à dire que le plus important réside dans la qualification et les compétences du professionnel qui sera embauché.

Les élus délibéreront lors du prochain Conseil sur le type d'établissement qu'ils souhaitent créer, après la réunion avec Madame la Sous Préfète au sujet du projet « Maison de Tourisme ».

Compte rendu de la réunion du 5 Octobre 2009

Mademoiselle Marie Laure FABBRO, Chargée de mission "Tourisme" et "Culture, Patrimoine, Sport et Vie associative" au sein du Pays Sud Bourgogne a organisé une rencontre entre les techniciens du tourisme. Une réflexion sur la réalisation d'un document commun a été engagée. Mademoiselle NIEUL participera au Comité de Pilotage en charge de cette édition.

Monsieur Marc DUMONT est désigné représentant de la Communauté de Communes au sein du Comité de Pilotage qui travaillera en parallèle avec les techniciens.

Une commission « Maison de Tourisme » est mise en place, elle se compose de Mme DREVET et Mrs GUILLET, DUMONT COFFIGNY, PHILIPPON, SURGAND et des trois Vice Présidents.

Contrat Mathilde NIEUL :

Le Conseil accepte de verser l'Indemnité d'Administration et de Technicité à Mademoiselle Mathilde NIEUL.

Villa Titus :

Monsieur PEULET explique que Madame LECAILLON n'a jamais reçu le courrier envoyé par Monsieur PENOT. Le Maire de Bissy la Mâconnaise souhaiterait comprendre les raisons qui ont empêché le projet d'avancer. Il rencontrera prochainement la Direction Régionales des Affaires Culturelles. Monsieur PEULET fait part du refus de Madame MORAND MASSA de percevoir l'aide du Conseil Général pour son projet.

6 – Examen du mail du Pays Sud Bourgogne : Appel à projet « Plan Climat Territorial »

Madame CLEMENT donne lecture du mail adressé par le Pays Sud Bourgogne au sujet du Plan Climat Territorial. Il s'agit d'un projet innovant qui découle du Grenelle de l'Environnement. Il est entièrement pris en charge par le Pays Sud Bourgogne.

Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité moins une abstention pour la rédaction d'un courrier d'intention. Il conviendra de désigner un référent de la collectivité (les élus sont invités à faire part de cette information à leurs conseillers municipaux).

Dans le cadre de la démarche « Agenda 21 » engagée par la commune de Lugny, Monsieur CONRY indique qu'une réunion aura lieu le Mercredi 16 Décembre.

7 – Questions diverses

Ecole de Musique :

L'Assemblée Générale de l'école de musique de Pont de Vaux a eu lieu le 18 Septembre 2009. Conformément à la convention quadripartite entre l'Ecole de Musique, la Communauté de Communes de Pont de Vaux, la Commune de Pont de Vaux et la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône, la participation financière qui reviendra à cette dernière sera de 6 400 € par an. La Commission se réunira prochainement pour faire le point.

Le Journal de Saône et Loire :

Un courrier sera adressé au Journal de Saône et Loire pour demander la possibilité de créer une page dédiée aux comptes rendus des Conseils Municipaux.

Grippe A H1/N1 :

Les masques commandés devraient arrivés le 25 Octobre, les solutions hydroalcooliques début novembre.

Calendrier des fêtes :

La réunion relative au calendrier des fêtes aura lieu le Mercredi 28 Octobre à 18 h à Lugny.

Prochain Conseil de Communauté
Mercredi 25 Novembre 2009 à 20 h à Saint Albain

Patricia CLEMENT
Présidente